



Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, Cyril Cachin, William Montagrin, Patrick Aerny et Steeve Duvoisin s'est réunie le 20 novembre 2023, pour étudier le **préavis municipal n° 006/2023, concernant le budget communal 2024**.

La Municipalité a délégué Monsieur André Cachin pour répondre à nos questions.

Nous relevons les points suivants, en complément de certains commentaires du préavis :

- Introduction

Au vu de l'incertitude sur la réalisation du budget 2023 (nous ne disposons pas de clôture intermédiaire au jour où nous établissons le présent rapport), nous préférons baser nos comparaisons principalement sur les comptes 2022 qui sont eux clôturés. De plus, le budget 2023 ne ventile pas les salaires et charges de l'employé communal et Municipaux, contrairement aux comptes 2022 et au budget 2024 (par ordre administratif), rendant ainsi les comparaisons plus laborieuses (voir également à ce sujet le chapitre « Administration – traitements du personnel, rubrique 11.301.00 » du présent rapport).

Nous avons également pris l'initiative, avec nos moyens, d'établir un tableau et un graphique récapitulatifs afin de schématiser la variation du résultat prévu pour le budget 2024 en comparaison des comptes 2022, à savoir :

- un excédent de charges de CHF 167'987 ;
- une marge d'autofinancement négative de CHF 117'007.

NB : pour la bonne compréhension, les n° de rubriques se reportent au budget par ordre administratif.

- Budget 2024 vs comptes 2022 (voir également Annexes)

Le budget 2024 en comparaison des comptes 2022 fait ressortir une augmentation des charges d'environ 9% liées à l'augmentation des coûts du ménage courant (frais de personnel, entretien du patrimoine, sécurité, prix de l'énergie, nouveau plan comptable, etc.)

Cette augmentation des coûts est en lien avec celle de l'accroissement de la population (407 habitants en 2022, 425/430 fin 2023 et probablement 440/450 fin 2024)

Les revenus sont quant à eux en baisse d'environ 3,5% par rapport aux comptes 2022, principalement dû à la présence des revenus extraordinaires non récurrents en 2022 (retour péréquation facture sociale 72.451.02 et ajustement décompte ASIGE 52.469.00).

En excluant les éléments extraordinaires précités des comptes 2022, nous constatons que le budget 2024 est cohérent dans son ensemble avec les comptes 2022.

- Service financier – Fonds péréquation financière EtaCom, correctif, rubrique 22.452.02

Un correctif de péréquation relatif à l'année 2023 est attendu sur l'exercice 2024. Nous comprenons dès lors que les revenus liés à la péréquation financière restent stables sur les exercices 2022 à 2024.
- Administration – traitements du personnel, rubrique 11.301.00

Contrairement au compte 2022, le budget 2024 regroupe sous cette rubrique l'ensemble des salaires des trois employés communaux (CHF 174'600) dont CHF 76'600 sont ensuite ventilés dans différents postes spécifiques (forêts, battoir, routes, cimetière, déchetterie, etc.). Il ne s'agit donc pas d'une augmentation massive des salaires en 2024 mais d'une modification de la présentation des comptes.
- Pâturages, rubrique 33

Les investissements effectués aux « Petites Fauconnières » (env. CHF 300'000) et la renégociation des baux à ferme et à loyers en 2022 semblent porter leurs fruits et devraient dégager un résultat positif selon le budget 2024.
- Bâtiments, rubrique 35

Aucun des trois bâtiments communaux ne dégage de résultats positifs. L'augmentation des charges (eau, électricité, chauffage, etc.) ne va certainement pas contribuer à améliorer la situation même si la rentabilité du battoir prévue en 2024 semble s'améliorer.
- Routes – Entretien routes et chemins, rubrique 43.314.01

Le montant de CHF 25'000 attribué à ce poste sera dépensé uniquement en cas de besoin.
- Ordures ménagères et traitement des déchets, rubrique 45

La « déchetterie » présente toujours des chiffres négatifs en raison de la hausse du prix du traitement des déchets, de leur transport et de leur quantité produite toujours plus importante. Un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets est en cours d'étude avec pour objectifs d'en réduire la quantité et d'optimiser le financement de leur gestion.
- Réseau d'égouts et d'épuration – Entretien STEP, travaux divers, rubrique 46:314.00

L'augmentation des charges d'entretien et travaux divers de la STEP à CHF 59'400 avait fait l'objet d'une planification par le biais du préavis 14-2021 (CHF 30'000 accordé par le CG pour des travaux d'inspections et de curage des canalisations EC).
- Marge d'autofinancement, page 4 du préavis municipal 06/2023 (voir également Annexes)

La marge d'autofinancement est la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes (coûts du ménage courant). Il s'agit du bénéfice réel de la commune avant amortissements supplémentaires et attribution aux réserves non obligatoires. Lorsque cette marge est bénéficiaire, la commune peut l'utiliser pour financer ses investissements et les compléter avec des emprunts.

La marge d'autofinancement du budget 2024 étant négatif (recettes en baisse d'environ 7% et dépenses courantes en augmentation d'environ 8%, par rapport aux comptes 2022), cela signifie qu'il n'y aura plus suffisamment de liquidités et que des emprunts seront nécessaires pour couvrir les investissements futurs, mais également pour une partie des dépenses courantes et les investissements futurs.

S'agissant des recettes, bien qu'en baisse de 7% par rapport à 2022 (éléments non récurrents en 2022), nous comprenons que les recettes d'impôts espérées ont été revues à la baisse par rapport au budget 2023, les hypothèses prises en compte l'an dernier ne s'étant pas réalisées comme souhaité.

- Conclusion

Le budget 2024 voit ses charges augmenter et ses recettes diminuer. Ce dernier reste toutefois cohérent avec les comptes 2022 et l'évolution attendue de la situation économique actuelle. Il inclut également des travaux conséquents de rénovation et sécurisation de la route traversant le village. La commission de gestion ne peut qu'encourager la Municipalité à rechercher à court terme des mesures d'économie et des actions envisageables pour dégager des liquidités pour pallier la marge négative d'autofinancement actuelle.

Finalement, dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité MCH2, la commission de gestion réitère sa demande pour l'établissement d'un suivi des différents postes clés de charges et produits sur plusieurs années et par habitant, afin de mieux visualiser leur évolution et leurs tendances.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté :

Orges, le 29 novembre 2023

Le rapporteur : Steeve Duvoisin

Signature des membres de la Commission de gestion :

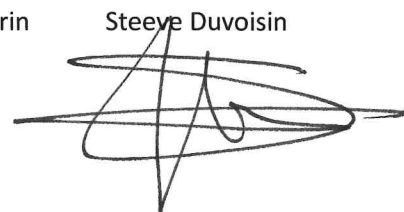
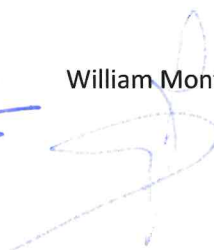
Patrick Aerny

Damien Gfeller

Cyril Cachin

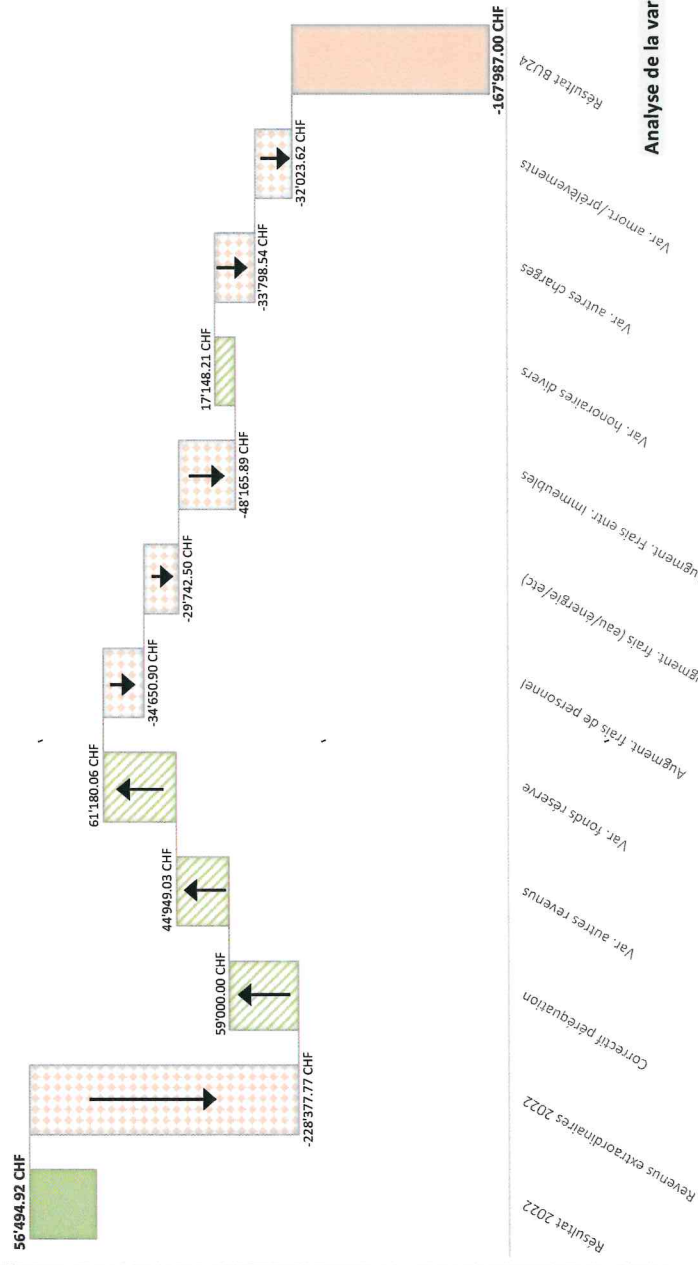
William Montagrin

Steeve Duvoisin



ANNEXES

ANALYSE VARIATION DU RESULTAT BU24 VS 2022



Analyse de la variation du résultat BU24 en comparaison de 2022

Description	Valeur (CHF)
Résultat 2022	56'494.92
Revenus extraordinaires 2022	228'377.77
Correctif péréquation 2023 pris en compte sur BU24	-59'000.00
Autres variations de revenus BU24 vs 2022	44'949.03
Variation des prélèvements sur fonds de réserves et imputations internes	61'180.06
Augmentation frais de personnel	-34'650.90
Augmentation frais d'achats d'eau, d'énergie, de combustible	-29'742.50
Augmentation frais d'entretien des immeubles, route et territoire	-48'165.89
Diminution frais d'honoraires divers	17'148.21
Autres variations de charges BU24 vs 2022	-33'798.54
Variation des amortissements et autres prélèvements	-32'023.62
Résultat BU24	-167'987.00

Détermination - Marge d'autofinancement

ANNEXES

1. Revenus déterminants (charges par nature)

	BU24	BU23	Réel12	BU24 vs Réel12
40 Impôts	919'200.00 CHF	947'270.00 CHF	911'306.58 CHF	0.9%
41 Brevets, concessions	650.00 CHF	500.00 CHF	1'639.64 CHF	-60.4%
42 Revenus du patrimoine	79'050.00 CHF	75'595.00 CHF	73'502.54 CHF	7.5%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	214'450.00 CHF	217'120.00 CHF	197'371.11 CHF	8.7%
44 Parts à des recettes cantonales	25'000.00 CHF	20'000.00 CHF	22'442.50 CHF	11.4%
45 Participations et remboursements de collectivités	332'766.00 CHF	181'823.00 CHF	371'247.40 CHF	-10.4%
46 Autres participations et subventions	2'500.00 CHF	2'500.00 CHF	120'534.97 CHF	-97.9%
Sous total A	1'573'616.00 CHF	1'444'808.00 CHF	1'698'044.74 CHF	-7.3%

Autres revenus

- 48 Prélèvements sur les fonds et financements spé.
- 49 Imputations internes

112.8%
5.4%

Revenus totaux

1'761'016.00 CHF 1'444'808.00 CHF 1'824'264.68 CHF

-3.5%

2. Charges déterminantes (charges par nature) - Ménage courant

	BU24	BU23	Réel12	BU24 vs Réel12
30 Autorités et personnel	270'000.00 CHF	262'400.00 CHF	226'676.80 CHF	19.1%
31 Biens, service, marchandises	429'860.00 CHF	443'410.00 CHF	354'747.58 CHF	21.2%
32 Intérêts passifs	35'380.00 CHF	29'800.00 CHF	25'167.00 CHF	40.6%
33 Déductions sur impôts (21.330.00)	1'500.00 CHF	2'000.00 CHF	1'326.00 CHF	13.1%
35 Rbst, participations et subventions à des collectivités	926'563.00 CHF	900'974.00 CHF	933'603.00 CHF	-0.8%
36 Aides et subventions	27'320.00 CHF	23'500.00 CHF	19'893.00 CHF	37.3%
Sous-total B	1'690'623.00 CHF	1'662'084.00 CHF	1'561'413.38 CHF	8.3%

Autres charges

- 33 Amortissement
- 38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux
- 39 Imputations internes

18.4%
119.3%
5.4%

Charges totales

1'929'003.00 CHF 1'802'033.90 CHF 1'767'769.76 CHF

9.1%

3. Marge d'autofinancement

Revenus déterminants (A)	1'573'616.00 CHF	1'444'808.00 CHF	1'698'044.74 CHF	-7.3%
Ménage courant (B)	1'690'623.00 CHF	1'662'084.00 CHF	1'561'413.38 CHF	8.3%
Marge d'autofinancement (MA = A - B)	- 117'007.00 CHF	- 217'276.00 CHF	136'631.36 CHF	-185.6%